



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Projet de rapport du Président

Conseil Communautaire du 7 novembre 2024

Table des matières

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	1
Projet de rapport du Président	1
Conseil Communautaire du 7 novembre 2024.....	1
I – LE CONTEXTE.....	3
A - Contexte international	3
B - Contexte national.....	3
C – Contexte local	4
II- DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE SES 3 GRANDES AMBITIONS .6	
A - Un territoire accélérateur de la transition écologique	6
B - Un territoire porteur du bien vivre pour tous.....	7
C - Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global.....	8
III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL.....	9
A - Les recettes de fonctionnement	9
1. Impôts et taxes : Fiscalité directe	9
2. Les concours financiers de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	10
3. Les autres recettes de fonctionnement	10
B – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	11
1. Les atténuations de produits	11
2. Les charges de personnel	13
3. Les charges à caractère général	13
4. Les charges de transfert.....	13
5. La dette	13
C- Les dépenses d'investissement	14
1. Les fonds de concours aux communes	14
2. La mise en place d'un fonds de concours pour équipements existants structurants	14
3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).....	14
D- La situation prospective du budget principal.....	15
IV – Les budgets annexes.....	15
V – La dette – tous budgets confondus	16

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

I – LE CONTEXTE

A - Contexte international

En 2025, l'économie mondiale devrait connaître une croissance modérée, avec des prévisions variant entre 2,7 % et 3,3 %. Cette croissance est en partie soutenue par la reprise de la consommation privée et la vigueur des exportations. Cependant, des défis subsistent, notamment en raison des tensions géopolitiques et de la crise écologique.

La zone euro pourrait faire face à une récession en début d'année 2025, influencée par un ralentissement économique aux États-Unis et une baisse des intentions d'investissement.

L'inflation mondiale devrait continuer de diminuer, mais elle pourrait rester au-dessus des objectifs fixés par les banques centrales jusqu'à la fin de l'année 2025, exacerbée par les perturbations continues des chaînes d'approvisionnement et la volatilité des prix de l'énergie. La transition énergétique s'accélère, avec un accent sur les énergies renouvelables et la réduction des émissions de carbone. **Les politiques monétaires devraient s'assouplir progressivement pour soutenir la croissance économique**. Toutefois, les incertitudes politiques et économiques pourraient influencer ces prévisions, notamment en cas de changements significatifs dans les politiques budgétaires ou commerciales internationales.

B - Contexte national

Une croissance en repli en 2025 et une inflation supérieure à l'objectif fixé

En 2025, **l'économie française devrait connaître une croissance modeste**, avec un taux de croissance du PIB estimé à environ 1,2 % à 1,3 %. Cette croissance est freinée par des mesures d'austérité budgétaire et la suppression des boucliers tarifaires. **L'inflation devrait se rapprocher de l'objectif de 2 % mais resterait supérieure à l'objectif jusqu'à fin 2025**.

Le marché du travail reste tendu, avec un taux de chômage prévu autour de 7,9 %. Cependant les investissements des ménages et des entreprises devraient se redresser progressivement après un ralentissement en 2024 et seraient donc le principal moteur de la croissance grâce à une reprise du pouvoir d'achat même si elle reste modérée et une baisse des taux d'intérêt. **Pour autant, la rigueur budgétaire afin d'atteindre un déficit public se rapprochant des 5% du PIB et les incertitudes géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques globales**.

Des changements significatifs pour les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en place d'une rigueur budgétaire

Le gouvernement vise à réduire le déficit public à 5 % du PIB en 2025 avec une trajectoire afin de passer sous le seuil de 3 % d'ici 2029, ce qui implique un effort budgétaire de 60 milliards d'euros (2 points de PIB) en 2025. Cet effort sera réparti entre l'État, les administrations de sécurité sociale et les collectivités locales. Deux tiers de l'effort sera porté par une réduction des dépenses publiques (40 milliards d'euros) et un tiers par des mesures fiscales ciblées (20 milliards d'euros).

Les collectivités locales devront contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros à cet effort global. Cela inclut des économies via un nouveau « contrat » qui prévoit la création d'un fonds de précaution pour les 450 plus grandes collectivités locales, avec **des prélèvements sur leurs recettes en cas de dépassement d'un solde de référence**. Ces recettes prélevées seront mises en réserve au moins jusqu'en 2026. Mais également, **une**

réduction des remboursements du FCTVA pour 800 M€. Le FCTVA de fonctionnement disparaîtra et le taux de FCTVA pour les dépenses d'investissement passera de 16,404% à 14,850% à partir du 1^{er} janvier 2025.

Un effort réel supérieur aux 5 milliards annoncés

Les efforts d'économie propres de l'Etat auront un impact sur les recettes des collectivités, il est prévu par exemple, une baisse du nombre de fonctionnaires ou encore une hausse des cotisations des employeurs à la CNRACL.

Des dotations de fonctionnement et d'investissement gelées voire en baisse

La dotation globale de fonctionnement sera gelée à son niveau de 2024. Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit d'approfondir encore la dimension péréquatrice de la DGF pour rendre sa répartition plus équitable. En ce sens, l'augmentation des dotations de péréquation sera reconduite au même niveau que les augmentations prévues par la Loi de Finances 2024 : + 100 millions d'euros pour la DSR (dotation de solidarité rurale) ; + 90 millions d'euros pour la DSU (dotation de solidarité urbaine); + 90 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité ; + 10 millions d'euros pour la péréquation départementale.

Pour ce qui est **des principales dotations d'investissement**, les dotations de droit commun telles que la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien aux investissements locaux), la DSID (dotation de soutien aux investissements des départements) et la DPV (dotation de politique de la ville) **sont maintenues à leur niveau de 2024.** En revanche, **le Fonds vert diminue très fortement** (sur les 2,5 milliards initialement prévus, il ne reste plus qu'1 milliard d'euros) et se concentrera sur des projets écologiques qui ont le plus d'impact.

Le ralentissement des recettes fiscales perdure

L'évolution des bases fiscales en 2025 sera marquée par les ajustements liés aux réformes récentes, notamment la suppression progressive de la CVAE et l'augmentation de la part de TVA dans les ressources locales.

La revalorisation mécanique des bases fiscales baissera en 2025 et devrait se situer aux environs des 2%. En 2023, cette revalorisation avait atteint 7,1 %, et 3,9 % en 2024. Cette décision ferait perdre des recettes fiscales aux collectivités territoriales sauf si elles décidaient d'augmenter les taux afin de maintenir la dynamique des impôts locaux.

C – Contexte local

La communauté d'agglomération prévoit ses dépenses en cohérence avec le projet de territoire, en réponse aux besoins et aux attentes des habitants.

La construction des prévisions est facilitée grâce à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et une absence de contraintes liées aux précédents budgets.

Projet de territoire

Le projet de territoire de l'agglomération constitue une démarche volontaire de la collectivité visant à fixer un cap et des trajectoires pour les prochaines années. C'est un projet ambitieux qui nécessite de conserver des marges de manœuvre en investissement. Il résulte d'une vision partagée par les 15 communes de l'agglomération pour dialoguer avec les habitants, acteurs et partenaires du territoire.

C'est la traduction du projet politique du territoire. Il coordonne et met en cohérence les politiques publiques engagées par la collectivité. Il est construit autour de 3 ambitions :

- Un territoire accélérateur de la transition écologique
- Un territoire porteur du bien vivre pour tous
- Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme local et de 18 politiques publiques associées

Pacte financier et fiscal

Le pacte financier et fiscal consiste à organiser une solidarité financière entre l'agglomération et les communes et vise à mieux organiser la gouvernance financière au sein de l'ensemble intercommunal.

La collectivité a voté le sien en 2023. Il s'appuie sur la traduction financière et fiscale des projets du territoire en prenant en compte les contraintes et objectifs de la communauté d'Agglomération et des communes.

Un nouveau budget annexe dédié aux transports et à la mobilité

Les 6 budgets annexes sont renforcés par la création, depuis le 1^{er} septembre 2024, du budget annexe transport – mobilité. À la suite du retrait des régions Bretagne et Pays de La Loire du Syndicat Mixte des Transports gérant la compétence de transport public sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a repris la compétence transport en son nom propre. Ce budget annexe est financé par les contributions des différents partenaires institutionnels et parties prenantes de cette compétence.

Une situation financière satisfaisante

La bonne situation financière de la collectivité se maintient en 2024, ce qui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et permet aussi le financement de nouveaux investissements.

COMPETENCES/BUDGETS		Budget principal CA 2021	Budget principal CA 2022	Budget principal CA 2023	Budget principal Projection 2024
A	Recettes courantes de fonctionnement	71 086 993	77 873 024	59 368 698	58 159 763
B	Dépenses de gestion	61 425 875	64 350 591	49 083 123	45 261 003
	Capacité courante de financement	9 661 118	13 522 433	10 285 576	12 898 760
C	Epargne de gestion (A-B)	9 661 118	13 522 433	10 285 576	12 898 760
	Intérêts de la dette	147 352	149 642	164 131	108 000
D	Epargne brute (C-intérêts)	9 513 766	13 372 791	10 121 445	12 790 760
	Remboursement de la dette	1 453 710	1 675 886	2 004 024	1 700 000
E	Epargne disponible (D-dette)	8 060 056	11 696 904	8 117 421	11 090 760
F	Dépenses d'investissement	15 232 556	17 722 551	16 294 276	17 895 731
G	Recettes d'investissement	7 863 400	6 375 693	6 659 891	5 028 772
H	Besoin de financement (F-G)	7 369 155	11 346 858	9 634 386	12 866 959
	Emprunts nouveaux				
I	Variation du fonds de roulement	690 900	350 046	-1 516 965	-1 776 199
	Fonds de roulement net global (hors RAR)	10 420 167	10 770 214	9 253 249	7 477 050
J	Fonds de roulement net global	2 230 162	3 986 407	4 186 537	7 477 050
	Fonds de roulement en j. ($\Sigma D/R$)*365 j)	12,9	22,0	29,8	58,0
	Encours au 31/12	17 361 833	15 691 757	12 264 591	10 558 694
	Solvabilité	1,8	1,2	1,2	0,8

Dans un contexte de crise, l'objectif financier au titre du budget primitif 2025 reste inchangé, à savoir :

- Garantir un niveau élevé de service au public
- Investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat dans la ligne du Projet de Territoire
- Conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine de la communauté d'agglomération

Cependant au regard du contexte national, il est primordial d'être prudent. Pour cela, il a été demandé aux services de travailler sur les prévisions budgétaires du budget principal en prévoyant une baisse de 1 M€ en fonctionnement par rapport à l'année 2024 et de ne pas dépasser 20 M€ de prévision de dépenses en investissement. Ces précautions permettent de garder un bon ratio de désendettement et un taux d'épargne brute au-dessus de 10%.

II- DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE SES 3 GRANDES AMBITIONS

A - Un territoire accélérateur de la transition écologique

Poursuite du renforcement des réseaux en eaux pluviales

Dans le cadre du projet de schéma directeur des eaux pluviales, l'objectif principal est la résorption des points noirs identifiés dans celui-ci **avec la réalisation des travaux à partir de 2025 pour un montant de plus de 2,5 M€**. Il s'agit de travaux de renouvellement de réseaux en accompagnement de projets communaux et la mise en œuvre des investissements prévus dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

Programmes ambitieux de travaux de renouvellement des réseaux en eau potable et assainissement

Un nouveau délégataire a été retenu en 2024 concernant la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Dans le cadre de ces contrats, il est également prévu **un programme d'investissement de renouvellement des réseaux, qui s'élève pour l'eau potable en 2025 à 9,25 M€ et pour l'assainissement à plus de 7 M€**. Le programme d'investissement inclut l'installation de la télérelève pour tous les foyers de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Finalisation du confortement de l'endiguement des marais salants et de la protection contre les inondations

Dans le budget annexe financé par la taxe GEMAPI, Il est prévu en 2025 d'une part, de poursuivre les travaux liés aux travaux de confortement de l'endiguement des marais salants pour un montant de 130 K€. En 2024, à la suite de la tempête Céline, ces travaux de renforcement des digues auront représenté plus 1,3 M€.

D'autre part, les travaux sur l'étier du Bérigo en faveur des habitants de Batz-sur-Mer (quartier de la Herpe) et des marais salants se poursuivront. L'enveloppe financière associée à ces travaux est de 50K€.

109 K€ permettront la poursuite des études du PAPI 2 (programme d'actions de prévention des inondations) et le lancement des travaux en 2025, auxquels s'ajouteront 100 K€ pour le programme du PAPI SEMS (programme d'actions de prévention des inondations et des systèmes d'endiguement des marais salants).

Des actions en faveur de la biodiversité

Pour la poursuite des travaux de renaturation des marais et cours d'eau une enveloppe de 170K€ est sollicitée en 2025.

Réhabilitation de l'ancien site industriel CTO

Le site de l'ancienne usine « CTO » est en cours de réhabilitation. **Après destruction et dépollution, ce lieu accueillera 3 salorges et un site d'exploitation ovin (bergerie, bâtiment de stockage fourrage et matériel) dans le cadre de baux à construction**. Un budget de 300K€ est fléché pour poursuivre ce projet.

Participation au financement d'une Unité de Valorisation de l'Énergie (UVE)

En partenariat avec Nantes Métropole et d'autres structures intercommunales de Loire Atlantique, CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo s'engage dans **la participation au financement de cette nouvelle UVE** qui sera construite sur le territoire de Mauves sur Loire. Ce financement s'étalera sur quatre années et **représentera pour 2025 la somme de 1,4 M€**. Cela permettra d'économiser sur le coût du transport et de valorisation des déchets.

Amélioration de l'offre de services du territoire en faveur du réemploi et du recyclage des déchets

La création de deux nouveaux sites de valorisation des déchets (par des déchetteries mutualisées en remplacement des 4 existantes devenues obsolètes) associée à la création d'un schéma de recyclerie ou de

zones de réemploi est prévue. Les études auront un coût de 160 K€ en 2025. L'entretien et la réhabilitation d'autres déchèteries représenteront des dépenses pour 1 M€.

B - Un territoire porteur du bien vivre pour tous

Construction du nouveau conservatoire

La construction d'un nouveau conservatoire communautaire, sur le site du « Petit Séminaire » à Guérande se concrétisera notamment par la réhabilitation de la chapelle du monument historique en un auditorium de 150 places. Le projet d'ensemble représente un coût global de 14 M€. Les premières études ont démarré en 2023. **En 2025, 2,5 M€ de dépenses sont prévus.**

Développer la stratégie de marque et s'inscrire dans un tourisme durable

Il est primordial d'investir dans une montée en puissance de la digitalisation des offices de tourisme pour porter les ambitions du projet de territoire relatives au développement touristique. Des études sont prévues en 2025 pour 40 K€. Cela permettra de renforcer l'attractivité touristique tout en préservant la qualité de vie du territoire, d'orienter le positionnement touristique du territoire vers un tourisme vert, en cohérence avec le développement durable et enfin de valoriser l'identité environnementale et naturelle du territoire. Ces missions ont été confiées, dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, à la SPL Bretagne plein sud. La participation de CAP Atlantique sera de 3,06 M€ pour 2025.

Assurer à tout le monde un parcours résidentiel de qualité

Il s'agit d'amplifier la construction de logements afin de répondre aux besoins des actifs, des saisonniers et aussi des seniors. **Il est prévu 1,3M€ d'aides pour les financements des opérations de logements locatifs sociaux (LLS).** Afin de renforcer l'aide à la construction de logements locatifs, l'agglomération offre la possibilité aux bailleurs sociaux de se porter garant et prendra en charge, à la place des communes membres qui ne peuvent pas le faire, les garanties d'emprunt exigées par les financeurs de tels programmes.

Mieux maîtriser l'utilisation du foncier disponible sur le territoire

A partir de 2025, une enveloppe de 2 M€ annuelle sera dédiée à **des acquisitions foncières d'intérêt communautaire.** En fonction des opportunités d'achat, le budget sera alloué en cours d'année.

Développer la pratique sportive en cohérence avec l'identité et les valeurs du territoire

L'accompagnement dédié au développement de la natation scolaire (de la Grande Section au CM1) au travers de la mobilisation des centres aquatiques et de la prise en charge de 50 % du coût de transport des élèves se poursuit pour un montant de 75k€.

La participation au coût du transport pour la voile scolaire est également maintenue pour les classes de CM2 avec une enveloppe de 23K€.

Apporter une offre de mobilité alternative au tout voiture

L'année 2025 sera la première année complète de la **reprise de compétence des transports collectifs** par l'agglomération. Le coût de fonctionnement de ce service pour 2025 représentera un peu plus de 13 M€. A partir de septembre 2025, cette compétence sera confiée à un délégataire. Pour cela, l'agglo s'engagera dans un **important programme d'investissement afin d'acheter les bus et autocars** ainsi que la mise à disposition d'un dépôt pour + 7M€. L'élaboration du plan de mobilité de l'agglomération se poursuivra. Celui-ci a pour objectif de réduire la part de la voiture au profit des autres modes de transports plus économiques et plus écologiques, ainsi que celle du service Vélycéo.

Enfin, la création de circuits cyclables et l'entretien des équipements existants se poursuit en 2025 pour un montant de 1,3 M€.

Encourager les filières locales et émergentes en termes d'emploi

Le volet économique du budget général d'investissement 2025 retrace principalement les travaux de la 3^{ème} tranche de **requalification du parc d'activités de Villejames** ainsi que des études pour préparer une

prochaine extension de ce parc pour 1,1 M€. A noter également le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'un village d'entreprise sur le parc d'activité du Prégovelin. 100 K€ sont également dédiés à l'entretien des différents parcs d'activité.

Construction de la piscine d'Herbignac

Les travaux relatifs à la piscine d'Herbignac devraient voir leur terme courant 2025.

Mise en place d'actions dans le cadre du CISPD

A la suite de la signature d'un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en 2024, différentes actions seront menées pour un budget de 30 K€.

Gens du voyage

Les premières études et acquisitions foncières relatives à la création de l'aire de grands passages située sur la commune d'Herbignac seront engagées en 2025 pour 40 K€. De plus, afin d'inciter ces personnes à fréquenter les aires d'accueil existantes des travaux d'entretien et d'amélioration de ces aires se réaliseront en 2025 pour un budget de 192K€.

C - Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Projet culturel du territoire

Le projet culturel de territoire se poursuivra en 2025. Engagé fin 2023, il permettra de diffuser et de coordonner l'ensemble des actions portées par les différents acteurs culturels du territoire afin de rendre davantage accessible l'offre culturelle sur l'ensemble de l'agglomération. Les différentes actions programmées pour proposer une offre culturelle diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire représenteront une dépense de 40 K€.

Replacer l'agglomération comme acteur majeur au sein du bassin de vie

En tant qu'acteur culturel et touristique majeur, la coopération de la communauté d'agglomération avec Atlantia renforcera le rayonnement du territoire. L'augmentation du budget dédié à cette coopération (100K€) sera liée à de nouvelles synergies entre l'agglomération et Atlantia pour des actions ou manifestations à retombées intercommunales et au bénéfice du territoire de l'agglomération (en lien avec les politiques communautaires en matière de développement économique, de culture, de tourisme...).

Développer la solidarité envers les communes

Les fonds de concours aux communes qui ont vu leur enveloppe doubler en 2023, passant de 1M€ à 2M€, sont maintenus afin de permettre aux communes d'investir davantage et donc d'améliorer les équipements pour leurs habitants.

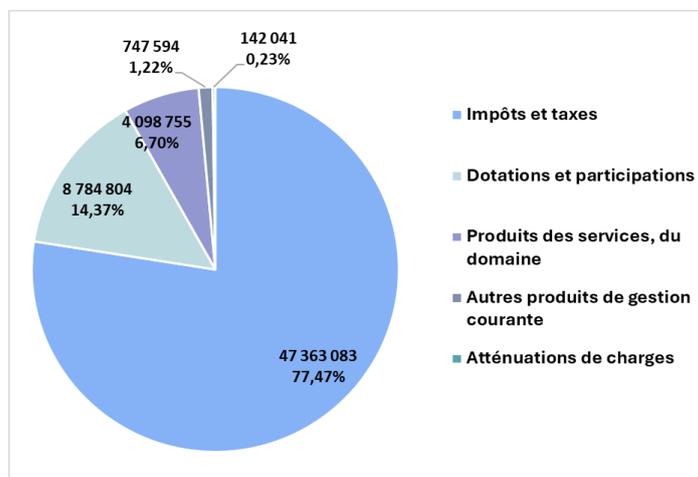
En 2024, les élus de l'agglomération ont décidé de mettre en place également une enveloppe pour des fonds de concours structurants afin de participer à la rénovation de bâtiments ou d'équipements existants ayant une rayonnance supra communale. **Ce nouveau fonds de concours sera abondé chaque année de 3 M€ pour la période 2024-2026.**

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

A - Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité est maintenue.

Répartition des recettes de fonctionnement sur le budget principal



Les hypothèses d'estimation des principales recettes de fonctionnement pour le budget 2025 sont les suivantes.

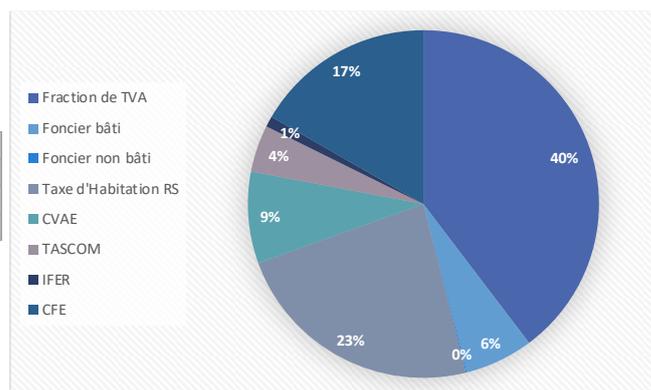
1. Impôts et taxes : Fiscalité directe

L'évolution des bases fiscales fixées par l'Etat des taxes ménages pour 2025 (et non des taux) est en nette baisse depuis deux ans. De 7,1% en 2023 à 4% en 2024, les indications actuellement indiqueraient **une augmentation mécanique des bases d'imposition aux environs de 2% en 2025**.

Les taux d'imposition, fixés par l'agglomération, n'augmenteront pas en 2025 conformément aux engagements des élus communautaires.

Répartition des produits de la fiscalité directe pour un montant total prévisionnel de 47 363 083€

Fraction de TVA	18 815 520 €	CVAE	4 032 772 €
Foncier bâti	2 978 085 €	TASCOM	2 070 627 €
Foncier non bâti	44 488 €	IFER	469 074 €
Taxe d'Habitation RS	11 072 994 €	CFE	7 880 083 €



Les prévisions ci-dessus restent prudentes au regard des annonces du gouvernement et du risque de baisse des recettes fiscales.

La promesse de l'exécutif de faire disparaître la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est de nouveau reculée de trois ans. Depuis 2023, la CVAE ne figure plus dans les caisses des collectivités, et a été compensée par une fraction de TVA.

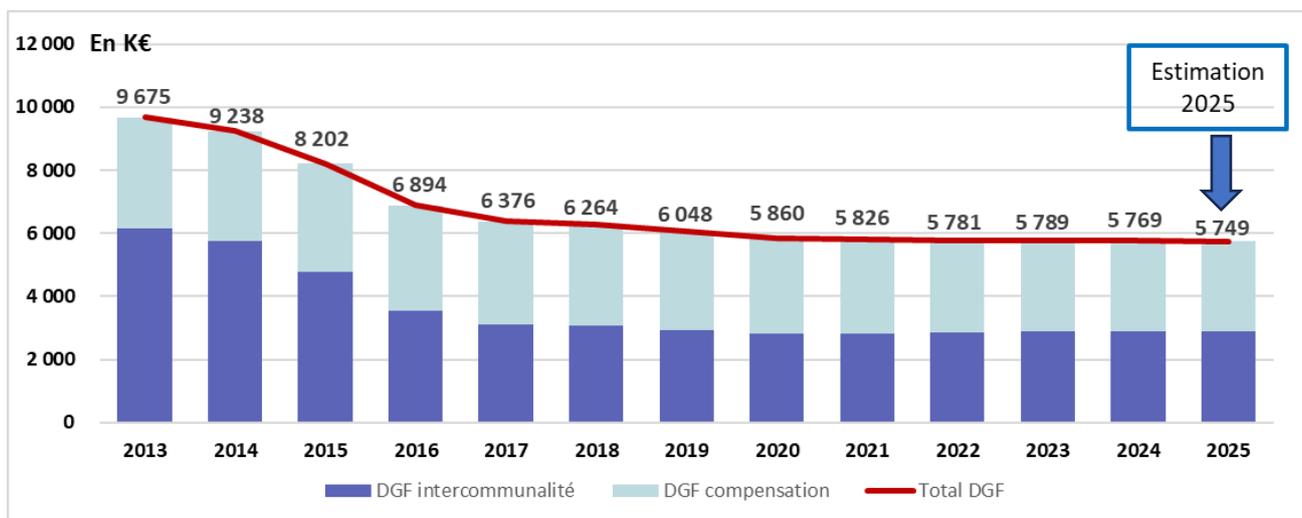
La loi de finances 2025 prévoit donc le report de trois années pour la suppression définitive de la CVAE. Ainsi, la trajectoire initiale de baisse des taux prévue de 2025 à 2027 est décalée de trois ans, soit de 2028 à 2030, et le taux de 2024 est reconduit pour les années 2025 à 2027.

2. Les concours financiers de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes qui évoluent de manière différente : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Hypothèse d'évolution retenue pour 2025

- La dotation d'intercommunalité repart à la hausse depuis 2023, tandis que la dotation de compensation connaît une baisse plus significative en 2024 par rapport à 2023. Cela représente une baisse globale de la DGF de – 19 666 €. **Malgré les annonces du gouvernement sur la stabilité de la DGF en 2025, il est proposé d'appliquer la même diminution qu'en 2024.**
- Cette hausse de la dotation d'intercommunalité, tout comme celles de la DSR et DSU sera financée par la baisse des variables d'ajustement telle que la DCRTP par exemple (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). **Le panier de ressources du bloc communal n'augmentera donc pas** mais sera distribué autrement.



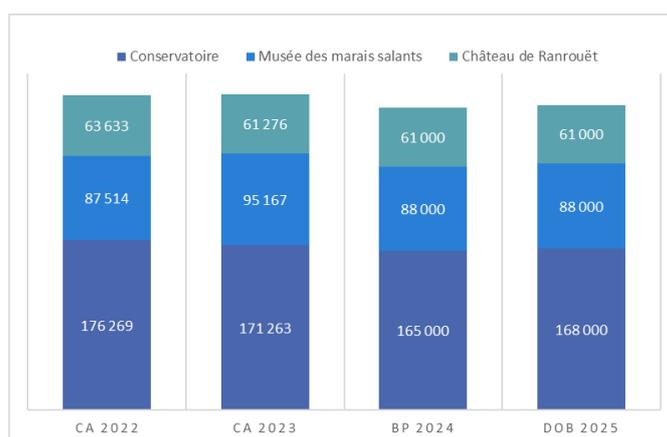
3. Les autres recettes de fonctionnement

Le budget perçoit des subventions des partenaires institutionnels (Etat, Régions, départements ...) pour financer des postes et des projets, notamment dans le domaine de l'environnement. Cette recette est évaluée à 1,7M€.

La collectivité refacture également des prestations informatiques, administratives et financières à d'autres organismes publics ASA marais salants, ainsi qu'à la SPL Bretagne plein sud, le tout pour un montant de 171K€.

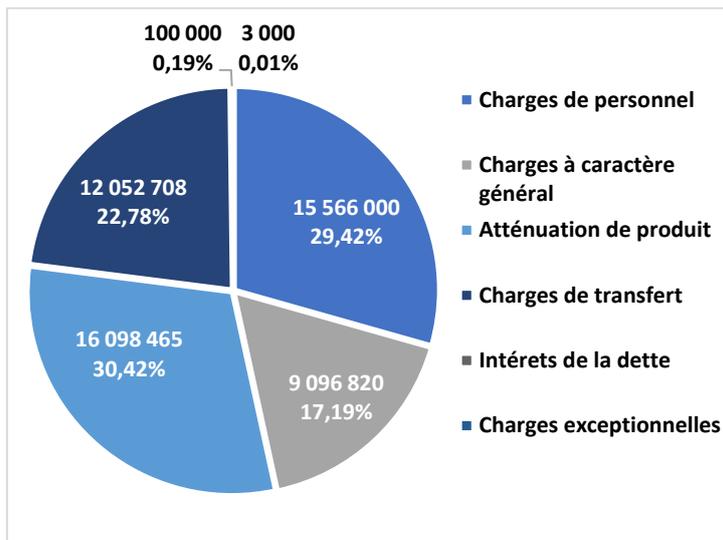
Dans le domaine culturel, il est prévu 314 K€ de rentrées liées aux inscriptions au conservatoire de musique, à la billetterie du musée et du Château ainsi qu'à la vente de différents objets dans ces deux derniers sites.

Evolution des recettes du domaine culturel



B – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Répartition des dépenses de fonctionnement sur le budget principal :



Les dépenses de fonctionnement diminuent **en 2025 par rapport à 2024 à hauteur de 823 K€** à la suite des arbitrages réalisés en collaboration avec l'ensemble des services de l'agglomération.

1. Les atténuations de produits

En application du pacte financier et fiscal, les flux financiers avec les communes évoluent depuis 2023.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 1,65M€ est répartie de la façon suivante :

- une part fixe de 50 000€ pour chaque commune
- une part variable en fonction du revenu par habitant, pondéré par le potentiel fiscal 3 taxes.

Parallèlement, les communes mutualisées, par esprit d'équité vis-à-vis des communes non mutualisées, s'engagent à payer 90% du coût des services auxquels elles adhèrent. La recette supplémentaire récupérée par l'agglomération est redistribuée à 75% dans la Dotation de Solidarité Communautaire.

En conséquence, les montants de l'attribution de compensation versés ou encaissés des communes varient significativement.

L'ensemble de la refacturation de la mutualisation (les 90% du coût des services mutualisés) est déduit de l'Attribution de Compensation.

Afin que ces changements soient moins impactant pour les communes, la facturation du coût de la mutualisation est lissée sur 4 ans (2023-2026). En contrepartie, les montants de DSC versés aux communes (qui sont alimentés en partie par les recettes supplémentaires liées à la mutualisation) seront également lissés sur 4 ans pour la part supérieure aux 800K€ d'origine.

Les montants prévisionnels de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Communes	2023	2024	2025	2026
ASSERAC	72 112	75 823	79 438	83 085
BATZ-SUR-MER	72 177	79 903	87 497	95 135
CROISIC	35 203	59 153	82 940	106 781
BAULE-ESCOUBLAC	45 474	79 816	113 874	148 026
GUERANDE	106 456	144 912	182 871	220 995
HERBIGNAC	87 265	106 305	125 073	143 931
MESQUER	54 232	62 099	69 886	77 699
PIRIAC-SUR-MER	61 511	69 885	78 154	86 458
POULIGUEN	32 058	52 827	73 469	94 153
SAINT-LYPHARD	81 136	93 975	106 614	119 319
SAINT-MOLF	74 585	80 799	86 887	93 017
TURBALLE	81 341	94 387	107 231	120 142
CAMOEL	67 652	67 949	68 191	68 451
FEREL	76 619	84 890	93 012	101 183
PENESTIN	64 868	75 275	85 550	95 869
TOTAL	1 012 689	1 227 994	1 440 683	1 654 244

L'attribution de compensation

La facturation des 90% de la mutualisation est déduite de l'attribution de compensation comme précisé précédemment et lissée sur 4 ans.

Dans le cadre de la décision de prendre la compétence « emploi » à compter de 2025, s'ajoutent dans les charges déductibles de la mutualisation, la part communale versée pour la mission locale jeunes. Cette participation est revalorisée chaque année selon un taux fixé par l'INSEE. Les montants de l'attribution de compensation 2025 seront revus à la marge lorsque le calcul des participations sera revalorisé avec le taux 2025.

Evolution prévisionnelle de l'Attribution de compensation 2023-2026

COMMUNES	Attribution de compensation définitive 2023 nette	Attribution de compensation définitive 2024 nette	Attribution de compensation provisoire 2025 nette	Attribution de compensation provisoire 2026 nette
ASSERAC	-143 296	-151 657	-163 947	-195 613
BATZ-SUR-MER	60 606	19 167	-28 188	-59 720
CAMOËL	-50 376	-54 915	-61 779	-66 448
FEREL	-58 903	-71 695	-91 429	-103 043
GUERANDE	1 594 829	1 483 709	1 201 195	1 112 470
HERBIGNAC	937 577	904 650	856 927	826 972
LA BAULE	-61 301	-153 702	-260 858	-313 433
LA TURBALLE	-332 366	-383 462	-444 686	-482 892
LE CROISIC	380 533	362 431	335 821	328 199
LE POULIGUEN	129 715	116 972	95 859	92 419
MESQUER	-293 707	-316 054	-342 803	-352 040
PENESTIN	-202 787	-217 310	-283 122	-318 823
PIRIAC-SUR-MER	-449 749	-472 740	-518 237	-562 745
SAINT-LYPHARD	-248 022	-274 161	-310 915	-332 891
SAINT-MOLF	-68 155	-76 500	-90 792	-96 015
TOTAL en euros	1 194 598	714 733	-106 954	-523 603

Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Notre territoire est contributeur au FPIC. Il est prévu une enveloppe de 975K€ pour la part de l'agglomération en 2025.

Le FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), quant à lui, permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 (disparition de la taxe professionnelle). Là aussi, la collectivité est contributrice pour un montant de 10,3M€. Ce chiffre a été fixé définitivement en 2013 et reste stable depuis cette date.

2. Les charges de personnel

Les missions inhérentes à la collectivité, par leur proximité avec les usagers et avec la volonté toujours forte de rendre un service de qualité, nécessitent une mobilisation constante et importante d'agents.

Ce poste de dépenses reste une contrainte forte sur le budget.

De ce fait, la maîtrise budgétaire des dépenses implique un pilotage fin de la masse salariale, dont le montant global s'élevait au BP 2024 à 17,6M€. Elle est inscrite à hauteur de 19,4M€ (soit +10.27%) dans les perspectives financières de la collectivité pour l'exercice prochain.

Le montant de la masse salariale en 2025 pour le budget principal est prévu à hauteur de 15,5M€.

Une partie de la masse salariale (3.9M€) sera directement affectée au budget annexe Déchets.

Outre le glissement vieillesse technicité (GVT 322K€), il est prévu la création de 3 postes sur le budget principal en plus de l'intégration des 8 postes liés à la poursuite de l'activité transports collectifs.

La politique QVCT (qualité de vie et conditions de travail) se poursuit avec l'évolution du régime indemnitaire, une participation à la prévoyance accrue et le déploiement des titres restaurants. Ces mesures ont un coût d'environ 650 K€ pour 2025.

Voir les données sur les effectifs de la collectivité en annexe 1

3. Les charges à caractère général

Les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 9 M€ et restent stables entre 2024 et 2025 malgré les dépenses soumises à indexation telles que les DSP piscines, contrats, etc... Ces charges courantes sont maîtrisées car il a été demandé à tous les services de la collectivité de prévoir leurs dépenses au plus juste et donc de les diminuer lorsque cela était possible.

4. Les charges de transfert

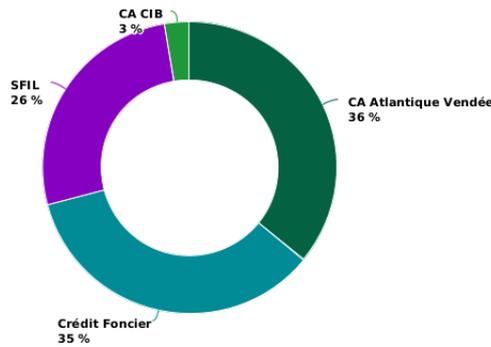
Leur évolution est impactée par :

- La participation versée au nouveau budget annexe « transport-mobilité » à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte des Transports. Cette participation représentera 3,3 M€ pour 2025
- Les contributions aux SDIS 44 et 56 (+20,9%)
- L'indexation de la SPL Tourisme pour un montant total de 3,06M€ (soit une évolution de 0.85%)

5. La dette

Répartition de l'encours de dette par prêteur – budget principal

Banque	Encours	Poids	Montant initial
Crédit Agricole Atlantique Vendée	3 459 431,90 €	35,83%	5 000 000,00 €
Crédit Foncier	3 383 333,23 €	35,04%	7 000 000,00 €
Société de Financement Local	2 547 563,68 €	26,39%	10 593 940,53 €
CA Corporate & Investment Bank	264 092,00 €	2,74%	1 545 000,00 €



Voir les données sur la dette tous budgets confondus en V page 17

C- Les dépenses d'investissement

1. Les fonds de concours aux communes

Depuis 2024, l'enveloppe des Fonds de concours est passée de 1 à 2M€ par an et est répartie de la façon suivante :

- une part fixe de 50 000€ pour chaque commune
- une part variable basée pour 50% sur la population, 30% sur la voirie et 20% sur les indicateurs de charges (dépense d'équipement moyen entre 2017 et 2020 par habitant).

Communes	Fonds de concours annuels 2023-2026
ASSERAC	69 711
BATZ-SUR-MER	95 418
CROISIC	123 919
BAULE-ESCOUBLAC	364 011
GUERANDE	364 901
HERBIGNAC	135 276
MESQUER	81 034
PIRIAC-SUR-MER	87 708
POULIGUEN	119 290
SAINT-LYPHARD	112 923
SAINT-MOLF	84 126
TURBALLE	127 733
CAMOEL	59 735
FEREL	88 077
PENESTIN	86 137
TOTAL	2 000 000

Si les fonds de concours alloués ne sont pas utilisés au bout de trois ans, ils seront remis « dans le pot commun » et redistribués.

2. La mise en place d'un fonds de concours pour équipements existants structurants

Afin de renforcer sa politique de solidarité territoriale, le conseil communautaire de l'agglomération a décidé par délibération du 11 avril 2024 d'instaurer un dispositif de fonds de concours à destination d'équipements existants structurants présentant un rayonnement supra communal ou contribuant à un maillage territorial cohérent, en lien avec le projet de territoire. Ce nouveau dispositif sera abondé d'une enveloppe annuelle de 3 M€ pour la période 2024-2026.

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ci-dessous, La prospective pluriannuelle d'investissement de la collectivité par grandes thématiques (Budget principal). Des arbitrages seront à réaliser pour diminuer les investissements prévus en 2026 et 2027 comme cela a été fait pour 2025.

	2025	2026	2027
AMENAGEMENT ET HABITAT	2 135 816	4 077 800	3 910 000
EQUIPEMENTS CULTURELS	2 634 700	6 475 500	7 467 500
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 353 000	3 003 000	8 151 000
Eaux PLUVIALES	2 521 337	3 806 337	2 800 000
ENVIRONNEMENT	926 698	1 710 165	280 285
MOBILITE	2 027 200	3 078 000	2 076 000
RESSOURCES	2 957 680	2 119 000	2 159 000
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 511 870	3 750 000	3 750 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 034 400	203 500	203 500
OFFICES DE TOURISME	69 000	100 000	50 000
TOTAL	17 171 701	28 323 302	30 847 285

D- La situation prospective du budget principal

Pour synthétiser les éléments détaillés ci-dessus, voici la prospective à 3 ans des comptes de l'agglomération.

La prospective financière de la collectivité fait ressortir une solvabilité et une épargne permettant de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement en 2025 et 2026. Il conviendra pour les exercices à venir, de diminuer les dépenses prévues, notamment d'investissement au regard de la baisse de nos recettes liée au déficit public national et aux mesures d'austérité imposées aux collectivités territoriales dès 2025.

	2025	2026	2027	2028
A Recettes courantes de fonctionnement	59 250 803	60 218 042	61 008 265	61 815 370
Impôts et taxes	46 095 575	47 046 875	47 819 684	48 607 898
Dotations et participations	8 743 755	8 701 347	8 659 575	8 618 429
Produit des services, du domaine	4 134 636	4 192 984	4 252 170	4 312 207
Remboursement frais budgets annexes	3 400 250	3 451 254	3 503 023	3 555 568
Autres produits des services	734 386	741 730	749 147	756 639
Autres produits de gestion courante	96 836	96 836	96 836	96 836
Atténuations de charges	180 000	180 000	180 000	180 000
B Dépenses de gestion	53 817 736	54 852 025	55 681 298	56 553 154
Charges de personnel (012 et 011)	15 705 000	16 176 150	16 661 435	17 161 278
Charges à caractère général	9 184 383	9 368 070	9 555 432	9 746 540
Charges à caractère général hors déchets	9 371 819	9 559 255	9 750 440	9 945 449
Atténuations de produits	16 429 194	16 439 853	16 419 080	16 419 080
Charges de transfert	12 349 160	12 517 952	12 690 102	12 865 678
Autres	1 689 916	1 732 164	1 775 468	1 819 854
C Epargne de gestion des services (A-B)	5 433 067	5 366 016	5 326 967	5 262 216
Intérêts de la dette	80 339	465 894	719 822	886 269
D CAF ou Epargne brute (C-intérêts)	5 352 728	4 900 123	4 607 145	4 375 947
Taux d'épargne brute	9,0%	8,1%	7,6%	7,1%
Remboursement du capital	1 188 670	1 603 672	1 905 920	2 231 645
E Epargne disponible (D-dette)	4 164 058	3 296 450	2 701 225	2 144 302
Taux d'épargne disponible	7,03%	5,47%	4,43%	3,47%
F Dépenses d'investissement	13 737 361	22 658 642	24 677 828	17 336 486
G Recettes d'investissement	4 980 275	6 967 414	7 436 388	5 840 953
Attribution de compensation investissement	1 833 056	1 857 513	1 882 266	1 901 926
Taxe aménagement	125 000	125 000	125 000	125 000
Emprunts nouveaux	7 500 000	8 000 000	5 800 000	5 800 000
K Fonds de roulement net global	10 951 310	6 556 533	-2 183 682	-5 734 913
Solvabilité	3,52	5,15	6,33	7,48

IV – Les budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, sont néanmoins votés par l'assemblée délibérante. Ils sont établis pour certains services locaux spécialisés.

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, il existe 7 budgets annexes au budget principal de l'agglomération (BA Eau potable, BA assainissement, BA SPANC et BA Zones d'Activités Economiques, BA Déchets et BA Gemapi et BA Transport-Mobilité).

Voir le détail de ces différents budgets en annexe II.

V – La dette – tous budgets confondus

La diminution de l'endettement reste à un niveau très raisonnable avec peu d'emprunts contractés en 2024 et un taux moyen de la dette en 2024 de 2,31%.

La solvabilité (ou capacité de désendettement) se maintient et est également maîtrisée à 3 années pour l'ensemble des budgets, ce qui laisse une marge significative pour le financement par l'emprunt des investissements futurs.

Extinction de l'encours de dette

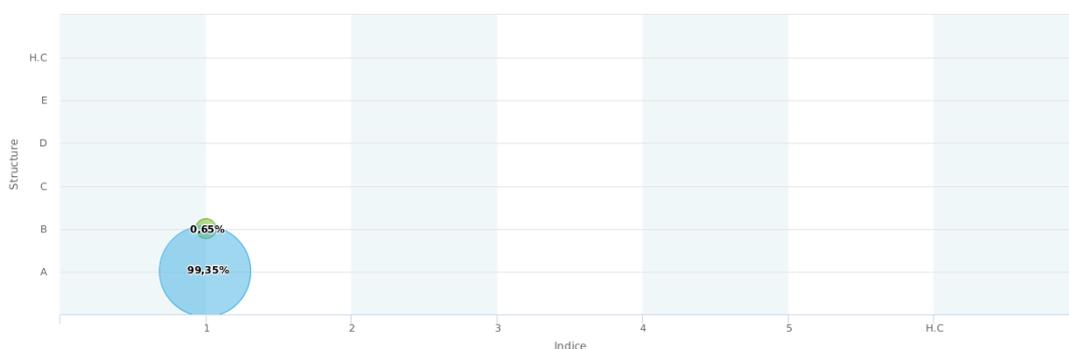


Classification Charte de Gissler

La charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte classe les emprunts en fonction du niveau de risque. Le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

La classification est reproduite ci-après avec, pour information, la situation des emprunts de la collectivité au 31 décembre 2024. Le graphique indique que la dette est sécurisée avec 99,35% de son encours au niveau 1A et 0,65% en 1B..

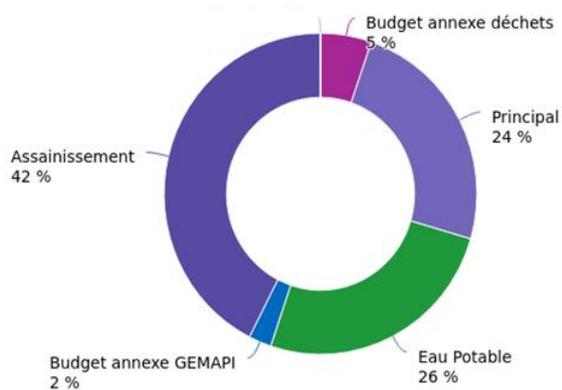
Charte de bonne conduite



Répartition de l'encours de dette par prêteur – tous budgets confondus

Banque	Encours	Poids	Montant initial
Société de Financement Local	21 867 558,81 €	54,93%	47 850 934,60 €
Crédit Agricole Atlantique Vendée	6 701 677,41 €	16,83%	10 900 000,00 €
Crédit Foncier	5 220 833,23 €	13,11%	10 000 000,00 €
CA Corporate & Investment Bank	3 524 000,00 €	8,85%	17 000 000,00 €
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	1 586 333,76 €	3,98%	4 000 000,00 €
Société Générale	589 768,12 €	1,48%	5 000 000,00 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	318 314,60 €	0,80%	1 702 150,00 €

Répartition de l'encours de dette – tous budgets confondus



L'encours de la dette a évolué en 2024, il a en effet été réparti sur 2 budgets supplémentaires : Déchets et Gemapi. Néanmoins, la majeure partie pèse toujours sur le budget Assainissement pour 42%. A compter de 2025, le budget annexe Déchets s'endettera afin de financer le projet d'unité de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves (participation au projet emmené par Nantes Métropole)

Ce qu'il faut retenir :

- Aucune augmentation des taux de fiscalité
- Une situation financière de la collectivité saine
- Une prospective financière qui assure une stabilité des finances de la collectivité
- Des budgets affectés à la mise en œuvre du projet de territoire

APPROCHE PAR POLITIQUE

Tous budgets confondus (hors opérations financières)

FONCTIONNEMENT

Politiques	Crédits fonctionnement 2024	Propositions 2025	Evolution 25/24 en %
Ressources	21 272 253	22 629 038	6,4%
Développement économique	1 162 194	752 270	-35,3%
Sport	175 500	174 700	-0,5%
Culture	497 000	448 450	-9,8%
Environnement, économies primaires	1 214 618	1 161 407	-4,4%
Eau	1 210 911	1 268 301	4,7%
Déchets	17 185 080	17 216 395	0,2%
Mobilité	9 534 200	15 006 967	57,4%
Aménagement, équilibre social de l'habitat	658 650	880 967	33,8%
Tourisme	3 128 104	3 148 000	0,6%
Solidarité territoriale	30 000	0	-100,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 068 510	62 686 495	11,8%

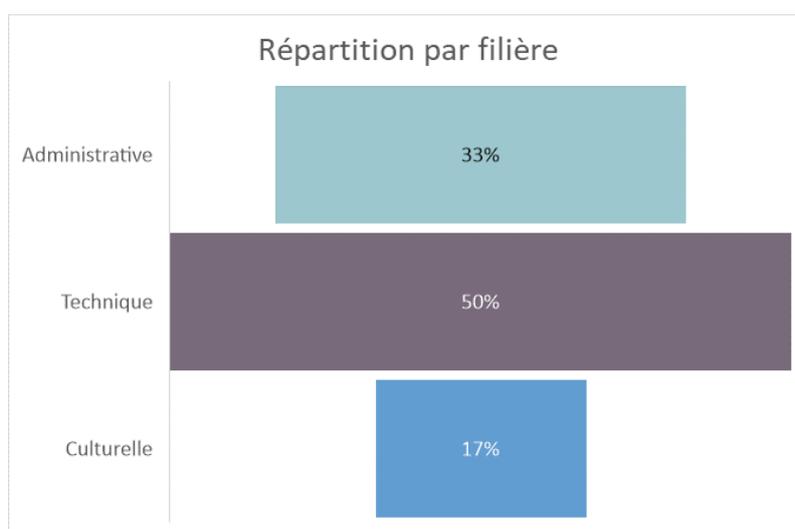
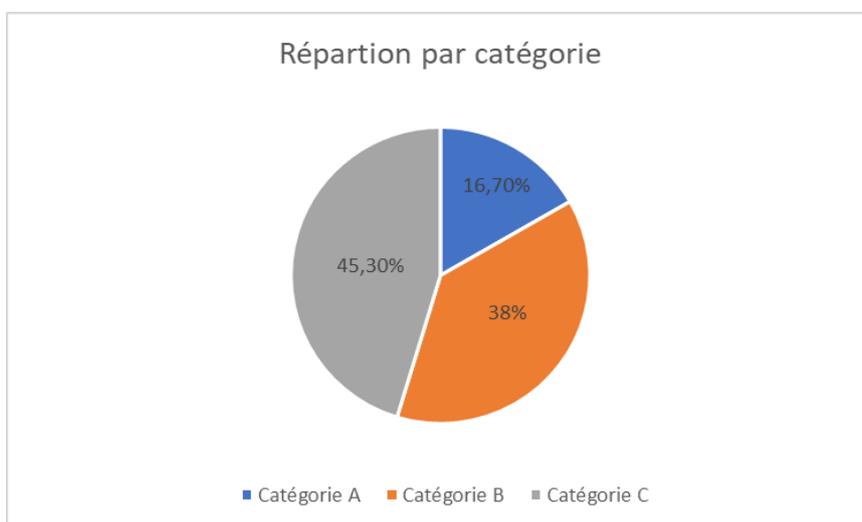
INVESTISSEMENT

Politiques	BP investissement 2024	Propositions 2025	Evolution 25/24 en %
Ressources	5 295 800	5 871 080	10,9%
Développement économique	3 169 425	1 738 000	-45,2%
Sport	0	0	
Culture	349 700	549 700	57,2%
Environnement, économies primaires	1 573 187	1 541 698	-2,0%
Eau	14 285 819	18 847 232	31,9%
Déchets	1 770 000	3 246 004	83,4%
Mobilité	1 146 560	5 009 029	336,9%
Aménagement, équilibre social de l'habitat	2 114 408	2 026 816	-4,1%
Tourisme	100 000	0	-100,0%
Solidarité territoriale	2 380 000	1 511 870	-36,5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 184 899	40 341 429	25,3%

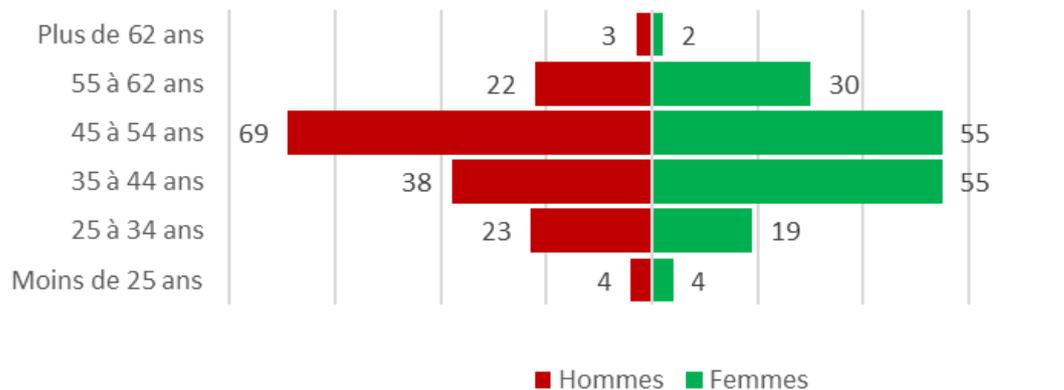
ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS

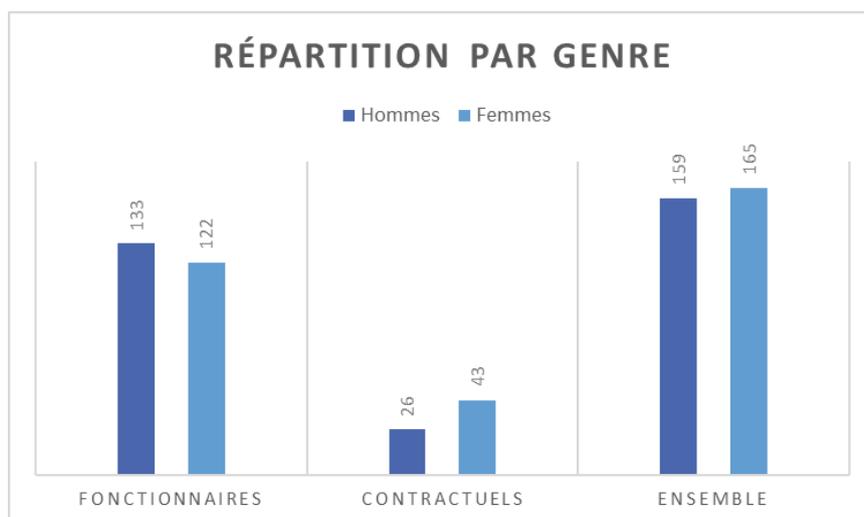
336 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023



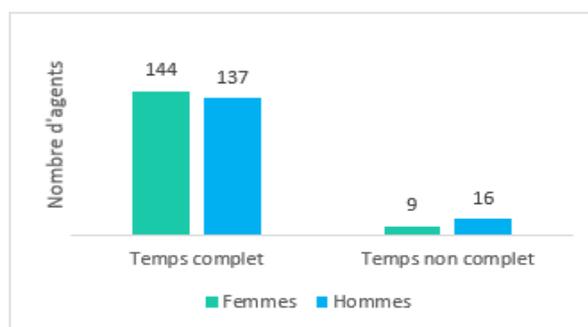
Pyramide des âges des agents permanents



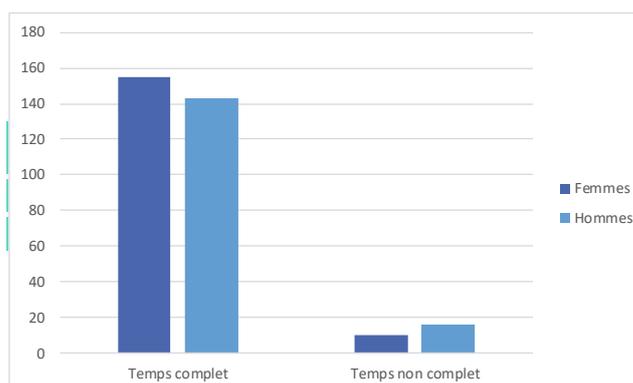
RÉPARTITION PAR GENRE



Répartition des agents à temps complets ou non complet

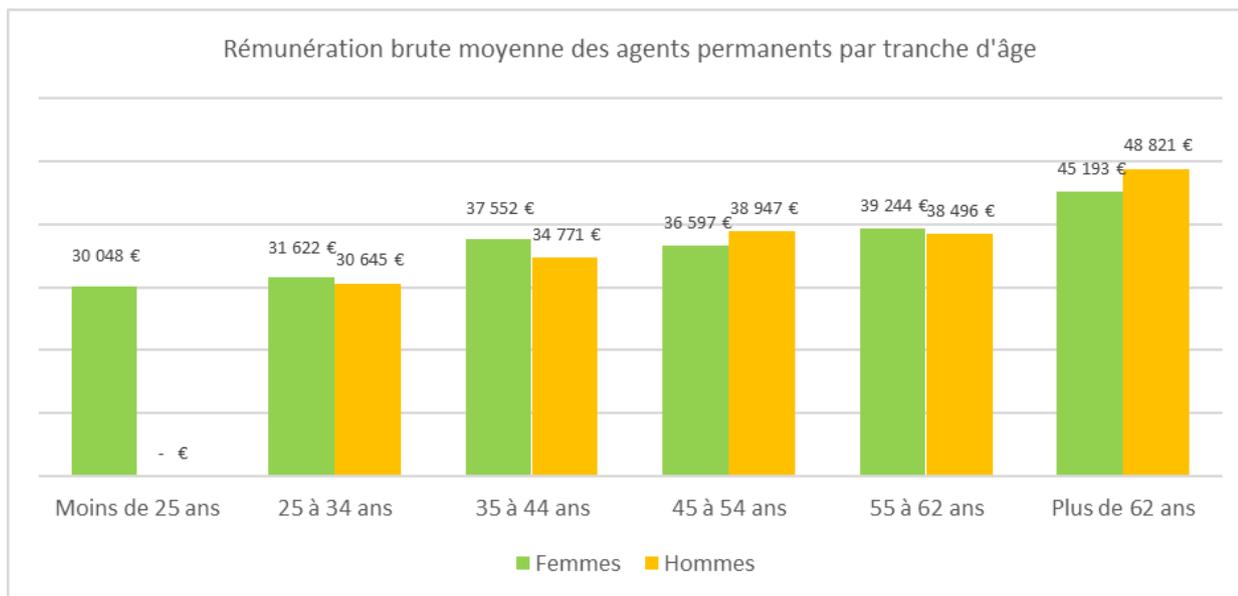


TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS Répartition des agents à temps complets ou non complet



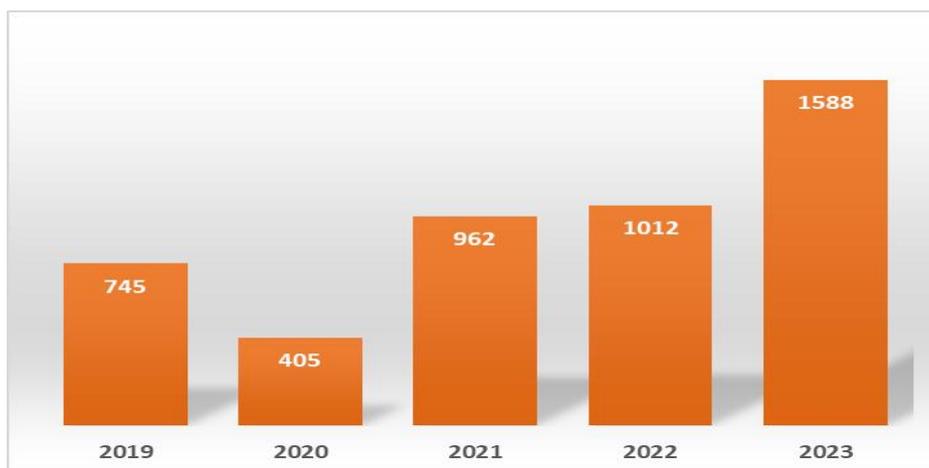
REMUNERATIONS

Rémunération brute moyenne par tranche d'âge

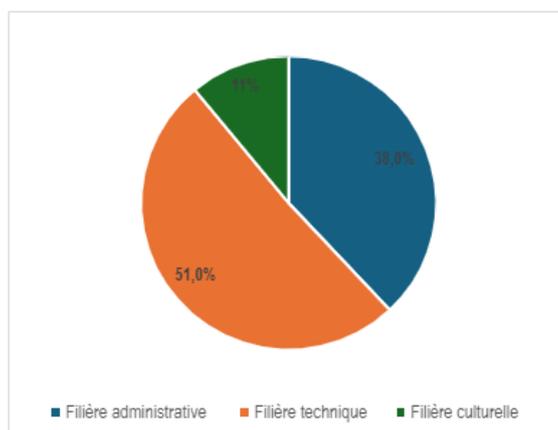


FORMATION

Evolution du nombre de jours de formation par an



Répartition des jours de formation par filière



ANNEXE II - BUDGETS ANNEXES

A. LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses

Pour les SPIC, une traçabilité budgétaire spécifique via un budget annexe est obligatoire afin de garantir la stricte correspondance entre le coût et la redevance. Ces budgets sont assujettis à la TVA.

1- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Il est prévu de ne pas faire faire évoluer les tarifs de l'eau potable en 2025.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	721 016	728 719	736 511
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 885 505	3 901 631	3 917 895
SOLDE DE GESTION	3 164 489	3 172 912	3 181 384
INTERETS DE LA DETTE	305 377	447 966	
EPARGNE BRUTE	2 859 112	2 724 946	3 181 384
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 019 074	1 184 117	
EPARGNE NETTE	1 840 038	1 540 829	3 181 384
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 851 675	6 198 800	4 740 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	8 011 637	4 657 971	1 558 616

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT EAU POTABLE	2025	2026	2027
TRAVAUX RESEAUX	5 572 675	4 559 500	2 538 792
EXPLOITATION - PATRIMOINE	4 279 000	1 639 300	2 201 208
TOTAL	9 851 675	6 198 800	4 740 000

L'opération de mise en place de la télérelève (accès à distance aux données, permettant, en outre, de cibler plus facilement les fuites) sur le budget Eau Potable se poursuivra en 2025 pour un coût global de 1,8 M€.

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les tarifs de l'assainissement, restent stables également en 2025.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 044 179	2 064 639	224 439
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 587 395	7 607 587	7 627 940
SOLDE DE GESTION	5 543 216	5 542 948	7 403 501
INTERETS DE LA DETTE	495 291	503 979	
EPARGNE BRUTE	5 047 925	5 038 969	7 403 501
REMBOURSEMENT CAPITAL	2 953 489	2 652 791	
EPARGNE NETTE	2 094 436	2 386 178	7 403 501
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 422 320	7 577 821	7 165 721
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	5 327 884	5 191 643	-237 780

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	2025	2026	2027
TRAVAUX RESEAUX	3 749 500	3 763 500	3 223 792
STEP ET EMISSAIRES	70 000	330 000	1 727 000
RESEAUX DE TRANSFERT	1 350 000	2 000 000	760 000
SCHEMAS DIRECTEURS & DIVERS	28 500	22 500	
GESTION DU PATRIMOINE	2 224 320	1 461 821	1 454 929
TOTAL	7 422 320	7 577 821	7 165 721

Dans le cadre de la nouvelle DSP, il est prévu, tous les ans, 1M€ de travaux concessifs (effectués par le délégataire et facturés au budget annexe)

3- BUDGET ANNEXE SPANC

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 044 179	2 064 639	224 439
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 587 395	7 607 587	7 627 940
SOLDE DE GESTION	5 543 216	5 542 948	7 403 501
INTERETS DE LA DETTE	495 291	503 979	
EPARGNE BRUTE	5 047 925	5 038 969	7 403 501
REMBOURSEMENT CAPITAL	2 953 489	2 652 791	
EPARGNE NETTE	2 094 436	2 386 178	7 403 501
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 422 320	7 577 821	7 165 721
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	5 327 884	5 191 643	-237 780

Le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier

B. LES BUDGETS DE LOTISSEMENT

La nécessité de connaître le coût final d'une l'opération oblige les collectivités à retracer l'intégralité des dépenses et des recettes d'une opération d'aménagement afin d'en déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

Les opérations d'aménagement de zones d'activité sont de droit dans le champ de la TVA.

1- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE

Le budget annexe 2025 porte sur les travaux d'aménagement ou de maintenance et les cessions à venir sur les parcs d'activités gérées en régie : les PA du Clos à Pénestin, du Mès à St Molf et du Crelin à St Lyphard (depuis la résiliation du traité de concession avec Loire Atlantique Développement au 31 décembre 2023).

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES		
	2024	2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 480	22 680
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	217 086	121 042
SOLDE DE GESTION	189 606	98 362
INTERETS DE LA DETTE	0	0
EPARGNE BRUTE	189 606	98 362
REMBOURSEMENT CAPITAL	0	0
EPARGNE NETTE	189 606	98 362
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	189 606	121 042
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
BESOIN D'EMPRUNT		

C. LES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS

La collectivité a décidé à compter de 2023 de suivre les comptes des services déchets et GEMAPI dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel des services financés par la TEOM d'une part et par la taxe GEMAPI d'autre part.

Ces budgets ne sont pas assujettis à TVA.

1- BUDGET ANNEXE DECHETS

Ce budget annexe est équilibré par la TEOM.

A compter de 2026, les participations à la construction de l'unité de valorisation des déchets, en partenariat avec Nantes Métropole pèseront sur l'équilibre de ce budget. Un investissement de 12 M€ est à prévoir entre 2025 et 2027. La collectivité devra ajuster son taux de TEOM afin d'équilibrer ce budget.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE DECHETS			
	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 885 836	24 533 590	25 212 739
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 265 636	26 185 096	26 823 359
SOLDE DE GESTION	1 379 800	1 651 506	1 610 620
INTERETS DE LA DETTE	24 000	66 000	141 566
EPARGNE BRUTE	1 355 800	1 585 506	1 469 054
REMBOURSEMENT CAPITAL	271 300	303 176	361 988
EPARGNE NETTE	1 084 500	1 282 330	1 107 066
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 601 683	5 266 787	9 575 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 782 806	2 126 006	1 999 506
BESOIN D'EMPRUNT	734 377	1 858 451	6 468 428

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT DECHETS	2025	2026	2027
SCHEMA DIRECTEUR DECHETTERIE + TRAVAUX	160 000	1 735 000	1 110 000
ENTRETIEN ET REHABILITATION DES SITES	220 000	200 000	200 000
COLLECTE SELECTIVE ET POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	779 000	656 500	656 500
PARC AUTO DECHETS	653 981	715 000	445 000
UNITE DE VALORISATION	1 747 800	4 078 200	4 078 201
TOTAL	3 560 781	7 384 700	6 489 701

2- BUDGET ANNEXE GEMAPI

Ce budget annexe est équilibré par la taxe GEMAPI qui a été mise en place en 2023.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE GEMAPI			
	2025	2026	2027
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	423 500	284 500	295 500
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 072 000	1 072 000	1 072 000
SOLDE DE GESTION	648 500	787 500	776 500
INTERETS DE LA DETTE	9 003	9 050	9 100
EPARGNE BRUTE	639 497	778 450	767 400
REMBOURSEMENT CAPITAL	218 000	217 000	216 000
EPARGNE NETTE	421 497	561 450	551 400
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	725 000	765 000	312 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	107 663	113 603	46 332
BESOIN D'EMPRUNT			

Pour l'exercice 2025, il est prévu de maintenir le produit de taxe GEMAPI à 1M€ comme en 2024.

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT GEMAPI	2025	2026	2027
QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	190 000	170 000	170 000
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	426 000	486 000	147 000
TOTAL	616 000	656 000	317 000

3- BUDGET ANNEXE TRANSPORT MOBILITE

À la suite de la dissolution du SMT après le retrait de la région Bretagne puis Pays de la Loire, il s'est avéré nécessaire de reprendre cette compétence au sein de CapAtlantique La Baule-Guérande l'Agglo à compter du 1^{er} septembre 2024.

La période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 est une période de transition. La fin de l'année a pour objectif principal d'engager une consultation pour mettre en place une DSP transport à compter du 1^{er} septembre 2025.

De gros investissements sont prévus puisque, dans le cadre de cette DSP, c'est l'agglomération qui serait propriétaire des bus et autocars. Il sera également nécessaire de construire un dépôt qui sera mis à disposition du prochain délégataire.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE TRANSPORT-MOBILITE			
	SEPT-DEC 2024	2025	2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 672 785	10 645 379	10 816 981
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 745 119	11 868 624	12 528 424
SOLDE DE GESTION	72 334	1 223 245	1 711 443
INTERETS DE LA DETTE	0	0	377 372
EPARGNE BRUTE	72 334	1 223 245	1 334 071
REMBOURSEMENT CAPITAL	0	496 429	781 562
EPARGNE NETTE	72 334	726 816	552 509
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	7 304 000	2 050 500
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
BESOIN D'EMPRUNT	-72 334	6 577 184	1 497 991